
Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

Adresse pour tout courrier postal chez K.Mokaddem 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

contact@cneea.fr

NOMMER UN(E) DIRECTEUR-TRICE ?

Pour la Coordination Nationale des Enseignants et des Ecoles d'art (CNEÉA) fondée en 1991, l'éviction du directeur de l'École nationale des Beaux Arts de Paris ne relève pas d'une procédure digne d'un établissement d'enseignement supérieur.

Elle est cependant révélatrice des dysfonctionnements manifestes des écoles supérieures d'art – souvent constituées en établissement public (EPA ou EPCC) où le conseil d'administration composé majoritairement des politiques décide en dehors des règles de concertation, de collégialité et de paritarisme de l'enseignement supérieur.

Cet évènement ne doit donc pas cacher la situation générale des écoles.

Depuis des années, la CNEÉA condamne partout le fait du prince dans les nominations des directeur-trices mais aussi des enseignant-e-s et plus généralement dans le fonctionnement des établissements.

Certains qui s'offusquent aujourd'hui de ce qui arrive à leur collègue parisien pratiquent de la même manière dans leurs établissements et se gardent bien d'intervenir lorsque les abus des directions sont explicites.

Le problème de la nomination des directeur-trices mais aussi des enseignant-e-s a été posé régulièrement et très clairement par la CNEÉA.

Les usages relèvent trop souvent de la cooptation ou du choix par le pouvoir (national ou territorial). En effet, chacun dans les écoles le sait, les nominations de direction ne font pas l'objet d'une réelle transparence ni de clarté. Le projet d'établissement n'est jamais construit avec les équipes pédagogiques et il est rarement rendu public aux équipes pédagogiques et aux personnels des établissements.

La CNEÉA a toujours souhaité et demande à nouveau une nomination des directeur-trices choisis par et parmi les pairs (les pairs sont les personnels enseignants impliqués dans le fonctionnement des écoles tant du point de vue de la pédagogie que de l'administratif) et un recrutement en concertation étroite avec l'ensemble des personnels pour éviter les innombrables désignations politiques polémiques...

Nous regrettons et dénonçons clairement la situation actuelle faite au directeur des beaux arts de Paris mais nous souhaitons que cet évènement soit l'occasion de mettre fin à des pratiques d'un autre âge inacceptables dans l'enseignement supérieur. Nous pensons que cette actualité doit également être l'occasion de revoir le statut et les modes de gouvernance des établissements d'enseignements supérieurs culture qu'ils soient nationaux ou territoriaux.

Neuf ans après les assises des écoles supérieures d'art de Rennes en 2006 qui avaient été co-organisées par le Ministère de la Culture, l'association des directeurs (actuelle ANDEA) et la CNEÉA, il est temps de réunir à nouveau ces différents acteurs pour faire le bilan du chemin parcouru mais aussi regarder lucidement et sans complaisance les problèmes qui restent à résoudre.

La CNEÉA n'a pas peur de la confrontation des idées et des bilans et est disponible pour co-organiser rapidement de nouvelles assises.